



Chamonix-Sud

Conseil de l'Union de syndicats des copropriétaires de Chamonix-Sud

Statuts de l'Union

Mise à jour, validation, publication

F. Grégoire, le 10 août 2021

Une première édition des statuts de l'Union de Chamonix-Sud a été publiée en 1977 (cf. PJ n°1) puis une seconde à l'issue de l'assemblée générale du 24 mars 1983 (cf. PJ n°2 qui contient la nouvelle édition, suivie du PV de l'AG.

Plusieurs articles auraient dû être mis à jour depuis, prenant en compte que :

- le bâtiment Maeva (TR5) a été construit en 1983-1984 (→ fin de la page 5 des statuts à modifier) ;
- la ZAC a été dissoute en 1984, une fois les constructions terminées (cf. PJ n°3) → milieu de la page 6 des statuts à modifier ;
- la répartition des charges a été ensuite définie conformément à l'article 23 en page 23 (cf. page 2 de la PJ n°4) → clef de répartition n°1 ;
- la propriété des parcelles définies en page 6 a été transférée à l'Union en 1984 (cf. PJ n°5).

Plusieurs articles ont été modifiés lors de deux assemblées générales :

- AGE du 26 août 1992 (cf. PJ n°6) : modification de l'article 15 en page 17, relatif à la composition des membres de l'AG ;
- AG du 22 novembre 2006 (cf. PJ n°7) :
 - modification de l'article 2 en page 9, relatif au transfert de propriété à l'Union du parking souterrain → milieu de la page 6 des statuts également à modifier,
 - création de la clef de répartition 2 → ajouter cette clef de répartition dans l'article 23 de la page 23.

	Clef de répartition 1	Clef de répartition 2
TR1/ABCDE	13,5 %	14,6 %
TR1/F	3,9 %	4,2 %
TR1/GH	8,1 %	8,8 %
TR1/I	6,7 %	7,3 %
TR2	25,0 %	27,0 %
TR3/Jonquille	11,5 %	12,5 %
TR3/ Grépon	9,2 %	10,0 %
TR4/Chamois Blanc	14,4 %	15,6 %
TR5/Roseraie	1,6 %	
TR6/Maeva	6,1 %	
TOTAL =	100 %	100 %

Les statuts auraient donc dû être mis à jour et republiés depuis longtemps, ce qui n'a pas été fait.

Sauf avis contraire, je propose de demander à Foncia de prendre contact avec l'étude de notaires, et de procéder au plus vite à un projet de mise à jour. Ce projet sera revu au sein du conseil de l'Union. Une assemblée générale extraordinaire de l'Union sera ensuite convoquée pour valider ces nouveaux statuts.

Annexes :
 PJ n°1 : Statuts 1977
 PJ n°2 : Statuts 1983
 PJ n°3 : arrêté du préfet supprimant la ZAC
 PJ n°4 : PV de l'AG de l'Union du 9 avril 1991
 PJ n°5 : Document remis par le service de la publicité foncière de Bonneville
 PJ n°6 : PV de l'AGE de l'Union du 26 août 1992
 PJ n°7 : PV de l'AG de l'Union du 22 novembre 2006